



UNIL | Université de Lausanne
Décanat Lettres
bâtiment Anthropole bureau 2046
CH-1015 Lausanne

PV de la rencontre avec l'ACIL du 8 mai 2018 de 15h15 à 17h

Présents : Alain Boillat, Monica Castillo, Dave Lüthi, François Vallotton

Excusé : O. Bianchi

ACIL : Gaspard Turin, Cécile Heim, Elena Diez del Coral, Romain Bionda (Skype) et Juliette Vuille

Ordre du jour:

1^{ère} lecture du questionnaire au CI

SUJET	Décisions	Qui donne suite
	<p>Préambule du Décanat :</p> <p>Le Doyen informe que la Direction précisera prochainement les conditions de stabilisation des MA en MER dans sa Directive, et en informera l'ACIDUL dans le courant du mois de juin. Dans ce contexte, le Décanat ne se positionne pas sur les détails de la procédure avant la mise à jour de la Directive. Toutefois, le Décanat rappelle l'importance de soutenir des postes financés par des fonds tiers pour doctorants ou post-doctorants (d'où l'instauration récente d'un soutien à la mise sur pied de demandes FNS destiné à favoriser le dépôt de celles-ci), et de la nouvelle donne, discutée lors de la dernière journée de la recherche spécifiquement dédiée à la relève postdoctorale, liée aux soutien FNS (suppression programmée des doc-mobility et bourses post-doc devant être soumises au maximum trois ans après dépôt de la thèse).</p> <p>Le Décanat souligne aussi qu'il ne souhaite pas substituer à postes de MA des postes de 1^{er} AD, dont il a conscience que les responsabilités ne correspondent pas aux besoins et ne sont pas très valorisantes pour les titulaires. L'optique est de pouvoir garder des MA, d'où l'importance de subordonner les stabilisations à un critère de planification, selon un principe que le Décanat applique déjà dans le rapport qu'il soumet au Conseil de Faculté à chaque demande. La Direction est sensible à ce problème pour la relève.</p> <p>Lors de la prochaine planification des unités (2021-2024), ces dernières devront se positionner sur chacun des postes de relève. Et le Décanat devra prouver les ressources auprès de la Direction avant de lancer les procédures.</p> <p>Pour information, les commissions de planification des autres facultés de l'UNIL discutent exclusivement des postes professoraux. En Lettres, tous les postes, sauf les postes de PAT technique, sont discutés en Commission de planification académique (CPA) ; l'investissement de la Commission de la recherche sur l'établissement du Règlement du doctorat puis sur les modalités de sa mise en pratique participait aussi d'une volonté de réfléchir aux conditions de la relève ; le vice-doyen à la recherche qui préside la Commission de la recherche est présent à la CPA, et peut donc y relayer les résultats des discussions sur la relève.</p> <p>Selon le Décanat, la commission de la relève UNIL n'est pas le lieu pour discuter des questions liées aux RH ou au doctorat. En effet, ce sont aux deux commissions facultaires qu'il revient de se pencher sur ces deux questions, telle que la CPA pour les dimensions RH et la Commission de la recherche pour les questions du doctorat.</p> <p>Le Décanat signale en outre que les postes de relève ont été systématiquement priorisés à la CPA.</p> <p>Enfin, le Doyen rappelle que les discussions au sein de la CPA sont strictement confidentielles.</p> <p>En matière de soutien à la relève, le Décanat a procédé aux soutiens suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- tous les cahiers des charges des 1^{er} AD ont été examinés afin d'adapter leur pourcentage aux nombres d'heures d'enseignement. L'enveloppe budgétaire demandée pour l'augmentation des pourcentages a été acceptée par la Direction lors des dernières négociations budgétaires (les sections en seront informées prochainement, à réception du PV de la négociation budgétaire).- les taux des futurs postes de 1^{er} AD ne seront pas inférieurs à 80%.- enfin, les subventions « égalité » ont permis l'augmentation des pourcentages des assistantes diplômées pour terminer leur thèse.	
Questionnaire au CI	<p>Les membres du Comité n'ont pas eu le temps de finaliser les réponses. Le Comité propose d'envoyer au Décanat les réponses détaillées avec les évaluations d'ici la fin du semestre.</p> <p>L'ACIL présente néanmoins une 1^{ère} lecture du questionnaire :</p> <p>114 personnes ont répondu au questionnaire, ce qui représente 43% de réponses.</p> <p>Beaucoup d'AD et de doctorants FN ont répondu à des questions liées aux stabilisations.</p>	

	<p>71% disent être informés du droit à la demande de stabilisation. 46% connaissent la procédure. 13% comptent faire usage de ce droit. 53% pensent que la question de la situation de la relève est problématique en raison de l'absence d'une politique de relève claire sur le long terme.</p> <p>L'ACIL tient à ce que perdurent les postes de 1^{er} AD et de MA.</p> <p>Le Décanat explique que dans cette phase actuelle transitoire où la Direction fait évaluer la situation de la relève à l'échelle de l'UNIL, est en train de modifier sa directive et a demandé au Décanat de modifier la sienne, ce dernier hésite beaucoup à créer des postes de MA. Le Décanat ne peut pas prôner le modèle de MA sans avoir la version modifiée de la Directive de la Direction. Néanmoins, l'idée est bien de faire en sorte de maintenir les postes de MA.</p> <p>Actuellement, les postes de MA sont liés aux besoins des unités. Il y a plusieurs aspects pour la stabilisation : le niveau scientifique du/de la candidat-e, mais aussi, sur le même plan scientifique, la répartition des compétences et spécialisations au sein de la section et/ou de la filière. C'est aussi une question de structure de la section. Dans le cadre de la procédure de stabilisation, le Décanat tient compte du préavis de la section. Il faut savoir que la CPA demande aussi des précisions et des argumentaires aux unités lorsqu'il est question de promotions, stabilisations ou autres.</p> <p>Le Décanat propose de réfléchir sur la communication auprès du CI :</p> <ul style="list-style-type: none"> - clarifier les différents postes sur « fonds état » et sur « fonds tiers », les aspects liés aux charges sociales des deux fonds (étant donné le fait que le questionnaire révèle une nette préférence pour les postdoc FNS plutôt que pour les 1erAD UNIL) ; - aborder le suivi de l'après-thèse ; - avoir une meilleure transparence entre les présidents des unités et le CI afin de réfléchir ensemble aux questions de relève. <p>Au terme de la discussion, le Décanat et l'ACIL s'accordent sur le fait que lorsque la directive de la Direction entrera en vigueur, l'ACIL refait un questionnaire au semestre d'automne avec l'aide du Décanat. Pour établir les statistiques liées aux réponses, le Doyen propose à l'ACIL de contacter Isaac Pante, responsable de la valorisation et de la qualité au sein de la Faculté.</p>	
--	--	--

PV relu par le Doyen